

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3113

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Place Roger Salengro - Centre-ville - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Madame David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3113**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Place Roger Salengro - Centre-ville - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet d'aménagement de la place Roger Salengro est inscrit dans la dynamique de requalification du centre-ville de Saint Priest retenu comme site d'une opération de renouvellement urbain (ORU).

La place, d'une superficie de 11 255 mètres carrés, est délimitée par les rues Henri Maréchal, Gallavardin et Aristide Briand (D 318).

L'objectif du projet de réaménagement est de valoriser cette place comme un véritable lieu de vie, avec des usages de commerces, de marché forain. Sa fonction d'entrée du centre-ville et de lien inter-quartiers entre le secteur de la gare et le centre-ville sera confortée.

La place et ses abords sont intégrés dans une zone de circulation apaisée, zone 30, marquée par des passages surélevés afin de limiter la vitesse des véhicules, favoriser la circulation piétonne et la sécuriser. Un espace d'agrément, accueillant 2 édicules à usage de kiosque à journaux et de buvette, ainsi que du mobilier urbain, est constitué sur la longueur "est" de la place, en face des commerces de la rue Henri Maréchal, afin de mettre en valeur la façade commerciale, de marquer une continuité des espaces publics depuis la place Roger Salengro jusqu'à la place Ferdinand Buisson.

Le calendrier d'étude et de réalisation prévisionnel est le suivant :

- validation du projet : fin mars,
- consultation des entreprises de travaux : mai 2012,
- engagement des travaux : octobre 2012 pour une livraison fin 2013.

Des autorisations de programmes ont été individualisées pour un total de 3 300 000 € TTC en dépenses, pour permettre le financement des honoraires de maîtrise d'œuvre, des frais de maîtrise d'ouvrage et des coûts d'aménagement établis en phase avant projet.

Une autorisation de programme complémentaire de 380 000 € TTC est nécessaire pour :

- des travaux supplémentaires sur chaussée et place : des sondages de voirie ont indiqué que la chaussée était dans un très mauvais état et qu'il était nécessaire d'effectuer une reprise profonde sur les rues Gallavardin et Henri Maréchal, ainsi que sur la place Roger Salengro. Ces travaux représentent un surcoût de 350 000 € TTC, soit un total de travaux de 3 150 000 € TTC,
- une gestion des chantiers dans des délais serrés de réalisation et dans un site très contraint supportant de multiples usages : route à convois exceptionnels, passages de transports en commun dont une ligne structurante C25, commerces, équipement scolaire, marché forain. Le surcoût est évalué à 30 000 € TTC.

Le coût global de l'opération s'élève donc à 3 680 000 € TTC, se décomposant de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
travaux	3 150 000	Commune de Saint Priest	800 125
honoraires de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation (dont ordonnancement, pilotage et coordination -OPC-)	294 000	Département du Rhône	58 600
frais de maîtrise d'ouvrage, dont coordination sécurité et protection de la santé (CSPS), topographie, études de circulation	81 000	Communauté urbaine de Lyon	2 821 275
imprévus, aléas	155 000		
Total	3 680 000	Total	3 680 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° OP06O0399 individualisée les 10 juin 2002, 31 mai 2010 et 9 janvier 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 380 000 € en dépenses à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier :

- 150 000 € en 2012,
- 230 000 € en 2013,

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 460 698 € en dépenses et 858 725 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.